

Communiqué de presse du 28 novembre 2024

Un nouvel ouvrage générationnel pour la Suisse : une alliance interpartis lance l'initiative pour un congé familial

Pour promouvoir l'activité professionnelle, lutter contre la pénurie de main-d'œuvre et favoriser la cohésion entre toutes les générations en Suisse: une large alliance regroupant des représentant·e·s des milieux économiques, sociaux et politiques et des représentant·e·s du Centre, des Vert·e·s, des Vert'libéraux, d'Alliance F et de Travail.Suisse lance l'initiative « Congé familial» et en présente les points principaux. Le lancement et la récolte des signatures auront lieu au printemps 2025.

La Suisse change : la population vieillit et le nombre de retraité·e·s est plus élevé que par le passé – en parallèle, le nombre de naissances diminue et le taux de natalité est tombé à un niveau historiquement bas de 1,3 enfant par femme. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne cesse de s'aggraver dans de nombreux secteurs. La génération intermédiaire est la principale contributrice à la prospérité du pays : elle finance les assurances sociales en exerçant une activité professionnelle, élève la génération qui suit et assume souvent en parallèle la prise en charge de proches nécessitant des soins. « Les parents endossent beaucoup de responsabilités dans ce pays. Il faut un ouvrage générationnel qui leur offre de bonnes conditions-cadres pour qu'ils puissent soutenir l'ensemble de la société. Avec le congé familial, nous œuvrons en ce sens. », déclare Dominik Blunschy, conseiller national Le Centre.

Le congé familial favorise l'activité professionnelle des mères et instaure une égalité de traitement

La parentalité est une responsabilité partagée. Cependant, la législation actuelle renforce les modèles traditionnels et ne tient pas compte de la réalité sociale et de l'égalité des sexes. Un congé familial équitable et de même durée pour les deux parents est donc nécessaire, selon Lisa Mazzone, présidente des VERT·E·S Suisse. « Le congé maternité actuel est trop court et il est conçu de manière unilatérale : il met les mères sous pression et exclut les pères. Pour encourager les mères à travailler, il faut qu'elles bénéficient de l'égalité de traitement. C'est aussi dans l'intérêt de l'enfant ».

L'initiative prévoit un congé familial de même durée pour chacun des deux parents, soit 18 semaines. Le congé familial est paritaire, non transmissible, échoit s'il n'est pas utilisé et est en principe pris successivement par les parents, 4 semaines pouvant cependant être prises en même temps. D'après les recherches et les expériences d'autres pays, ces valeurs de référence s'avèrent particulièrement efficaces pour augmenter la participation des mères sur le marché du travail et le travail de *care* des pères. L'assurance maternité et le congé paternité sont remplacés. Pendant les 10 premières années, le congé familial est fixé à un maximum de 18 semaines pour chacun des parents. Le législateur décidera de la durée suivante, qui ne pourra pas être inférieure à 14 semaines, soit la durée légale actuelle du congé maternité.



Le congé familial est avantageux pour les PME et les régions à faibles infrastructures

Le congé familial comporte également des opportunités importantes pour l'économie et en particulier pour les régions rurales et les PME : ces dernières se retrouvent aujourd'hui de plus en plus à la traîne dans la course au personnel qualifié, car les centres urbains et les grandes entreprises peuvent offrir à leurs collaborateurs et collaboratrices des conditions de travail plus attrayantes et favorables à la famille. « Un congé familial raisonnable, financé en commun, crée des chances équivalentes pour les PME et les régions rurales dans la concurrence pour la main-d'œuvre qualifiée. », déclare Philippe Kühni, entrepreneur argovien du secteur de l'énergie et de la construction. Le congé familial permet aux entreprises une sécurité de planification vis-à-vis de la parentalité de leurs employés : il est conçu de manière à avoir un effet positif sur l'activité professionnelle des parents, et en particulier des mères, en leur permettant de reprendre plus rapidement le travail à des taux d'occupation plus élevés.

Le congé familial améliore la santé des parents

Le congé familial contribue au bien-être de l'enfant et à la stabilité de la relation parent-enfant. Les pères qui assument des responsabilités à la maison après la naissance d'un enfant sont en meilleure santé, plus heureux et sont des parents et partenaires plus engagés sur le long terme. Un soutien plus important de la part du père pour s'occuper du bébé contribue en outre positivement à la santé de la mère. Aujourd'hui, en Suisse, 5 % des parents — l'un des taux les plus élevés au monde — souffrent d'un burnout parental, la multiplication des responsabilités est tout simplement trop élevée. « Avec le congé familial, nous prenons soin de la santé des enfants et des parents. Cela profite à tout le monde : à la famille, à la société et à l'économie. », déclare Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. « Chaque franc que nous investissons ici est plusieurs fois compensé par notre économie et notre société : parce que nous soulageons les familles, soutenons les enfants et facilitons la tâche des parents pour qu'ils puissent rester actifs à long terme. »

Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, demander aux jeunes parents d'augmenter leur temps de travail ne suffit pas. Des conditions cadres appropriées sont également nécessaires.

Le congé familial est avantageux pour la Suisse

Une étude commandée par l'alliance à l'institut de recherche économique indépendant Ecoplan démontre que le congé familial est également profitable aux contribuables et à l'État : chaque année, l'équivalent de 2'500 postes à plein temps supplémentaires sera créé et, après 10 ans, ce chiffre s'élèvera à 25'000. Il s'agit de mères qui reprennent le travail plus tôt et à un taux d'occupation plus élevé. Les investissements sont refinancés après 20 ans déjà par des revenus fiscaux et davantage de cotisations sociales. « Un pays qui veut des enfants et de la main-d'œuvre qualifiée doit investir dans la conciliation entre travail et famille. Cela en vaut la peine. Le congé familial entraîne notre société vers l'avenir. », déclare Kathrin Bertschy, conseillère nationale et co-présidente d'alliance F.



L'initiative est portée par une large alliance interpartis – alliance F, Le Centre Femmes, Les Vert·e·s, le parti Vert'libéral, Travail.Suisse – et soutenue par et le PEV. Le comité d'initiative est constitué de conseillères et conseillers nationaux, et d'élu-e-s dans les parlements cantonaux de six partis différents ainsi que de représentant·e·s de la société civile et d'expert·e·s. Les partenariats seront étendus au cours des semaines à venir. Le début de la récolte de signatures pour l'initiative est prévu pour le printemps 2025.

Le temps est venu de créer un nouvel ouvrage générationnel :

L'initiative pour un congé familial – une société et une économie fortes grâce au congé parental.

Informations aux médias :

- Kathrin Bertschy, conseillère nationale, PVL BE, co-présidente alliance F, tel. 078 667 68 85
- Dominik Blunschy, conseiller national Le Centre SZ, tel. 079 392 93 20
- Philippe Kühni, entrepreneur dans le secteur énergétique dans le canton d'Argovie, tel. 079 540 28 88
- Lisa Mazzone, présidente Les VERT·E·S Suisse, tel. 077 404 16 08
- Adrian Wüthrich, président Travail. Suisse, tel. 079 287 04 93
- Christina Bachmann-Roth, présidente Le Centre Femmes, tel. 079 686 47 95
- Florence Brenzikofer, conseillère nationale Les VERT-E-S BL, tel. 079 797 48 69
- Giorgio Fonio, conseiller national TI, vice-président Travail.Suisse, tel. 076 679 86 36 (renseignements en italien)
- Lilian Studer, présidente PEV Femmes, tel. 076 575 24 77
- Léonore Porchet, conseillère nationale Les VERT·E·S VD, vice-présidente Travail.Suisse, tel. 079 350 67 43
- Philipp Walker, responsable de projet de l'étude Ecoplan, 031 356 61 67



Le congé familial, pour des familles fortes et une meilleure conciliation travail-famille

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse / ancien conseiller national

Je suis très heureux que Travail. Suisse puisse annoncer, dans le cadre d'une large alliance, cette initiative populaire si importante pour la Suisse. Elle vise à améliorer substantiellement, dans ce pays, la vie des familles grâce à l'introduction d'un congé parental étendu, ou plus exactement d'un congé familial. Une telle initiative est la suite logique du oui massif aux urnes au congé paternité, en septembre 2020, et de son introduction réussie début 2021. Entre-temps, des milliers de familles ont profité de la possibilité qu'ont les pères de passer davantage de temps avec leur enfant à sa naissance. L'année même de son introduction, on a pu voir à quel point ce temps supplémentaire est précieux pour les familles, et le congé paternité jouit d'une grande popularité. Ainsi, le régime des allocations pour perte de gain verse une allocation de paternité lors d'environ 70 % des naissances. L'écart avec l'allocation de maternité versée est d'à peine 10 %, et il tend à se réduire.

À l'époque du débat sur l'introduction du congé paternité, il avait de soi pour Travail. Suisse — et nous l'avons dit de manière transparente — que la prochaine étape serait l'introduction d'un long congé parental pour les deux parents. Tous les pays de l'UE prévoient aujourd'hui un congé parental, et cela depuis au moins deux ans. La Suisse a toujours été un cancre en matière de politique familiale et les choses risquent d'empirer encore. Son offre est très lacunaire. Le congé paternité a relancé le débat de société sur le partage égalitaire des tâches familiales et sur l'aide dont les parents auraient besoin pour mieux gérer la délicate transition vers la parentalité. Or il est bien clair qu'il faut faire un pas supplémentaire, au vu notamment du faible taux de natalité et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'introduction d'un congé parental rémunéré, de durée égale pour chacun des parents, constitue une importante étape vers l'égalité et une meilleure conciliation entre travail et famille. Il favorise un partage équilibré des tâches familiales et simplifie notamment aux jeunes mères la réintégration dans la vie professionnelle. Elles reprendront d'autant plus volontiers le travail si, dans un premier temps, c'est le père ou l'autre parent qui s'occupe de leur enfant. Les mères peuvent ainsi mieux se concentrer sur leur travail et sont moins stressées. Le congé parental présente de nombreux avantages, pour la santé des parents comme de l'enfant. Des études l'ont prouvé : la possibilité de passer du temps avec le nouveau-né renforce de manière significative la santé psychique et physique des parents. Or le stress qui accompagne fréquemment une naissance peut entraîner des maladies et de l'épuisement professionnel — avec les coûts qui s'ensuivent pour l'entourage, pour la société et l'économie. En Suisse, les jeunes parents comptent parmi les premières victimes du burn-out. Si après la naissance d'un enfant, ils disposent de plus de temps pour s'adapter à leurs nouveaux défis et parviennent ainsi à se répartir plus



équitablement les nombreuses tâches familiales, c'est la meilleure manière de prévenir les maladies liées au stress et de créer un environnement familial sain.

La recherche a encore montré ceci : les liens étroits noués entre les parents et l'enfant au cours des premiers mois de son existence s'avèrent essentiels pour le développement du bébé. Autrement dit, en plus de favoriser la santé émotionnelle des parents, les congés parentaux contribuent à un meilleur développement émotionnel et social des enfants. Le bien-être de l'enfant implique un développement sain sur le plan physique, mental et social. Or ce dernier dépend de l'ensemble des conditions ambiantes, qui doivent être propices. Dans les pays où le congé parental a été prolongé, une amélioration générale de l'état de santé des enfants a ainsi pu être constatée. Quant à nous, en prévenant leur stress et en leur apportant un soutien durant cette période de grande vulnérabilité, nous contribuons à la satisfaction et à la bonne santé des familles, qui en contrepartie fourniront à la société une main-d'œuvre heureuse et performante.

Notre initiative populaire prend à cœur d'offrir les mêmes possibilités à toutes les familles, indépendamment de leur situation socio-économique. Or on sait que le faible taux de remplacement du salaire (80 %) est le principal obstacle freinant le recours au congé paternité. Afin d'y remédier, l'initiative pour un congé familial prévoit une allocation pour perte de gain de 100 % pour les bas revenus. Une telle mesure vise à garantir que les familles de condition modeste bénéficient elles aussi des effets positifs du congé familial et ne doivent pas y renoncer pour des raisons financières. Car il est essentiel que chaque famille ait vraiment la chance de passer un temps précieux ensemble, sans s'exposer à des difficultés financières. Une vie familiale heureuse et saine est d'ailleurs la pierre angulaire d'une société forte.

Soutenir les familles est un devoir social qui concerne tout le monde. Un congé familial bien conçu ne fait pas que renforcer les liens familiaux, il comporte aussi des avantages à long terme pour la stabilité économique et sociale de notre pays. Nous avons dès lors l'intime conviction que le renforcement des structures familiales au moyen d'un congé parental bien pensé aura pour effet d'améliorer la qualité de vie et contribuera par là à une société forte et durable.

Les préparatifs du lancement de l'initiative pour un congé familial franchissent une nouvelle étape avec la conférence de presse d'aujourd'hui. L'alliance va continuer de s'agrandir, afin que la collecte de signatures prenne un bon départ au printemps prochain et que les 100 000 signatures nécessaires puissent être récoltées rapidement. Ensemble, nous pouvons mettre en place une solution qui réponde aux besoins des familles, en les appréciant à leur juste valeur et en les aidant dûment à se réaliser.